

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 novembre 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Messieurs GAUCHET Jean-Michel, PEQUIN Stéphane et BEAUDICHON Gilbert excusés.

APPROBATION DU TRANSFERT DE NOUVELLES COMPÉTENCES FACULTATIVES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

Vu les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCDP, réunie le 21 septembre 2018, en vue de l'évaluation du transfert des charges facultatives suivantes : Contribution au Syndicat département de fourrière animale et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Après avoir entendu les explications du maire, le conseil approuve le transfert des compétences. Elles seront intégrées aux statuts de la CCDP.

APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCDP

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert d'une compétence à la communauté de communes. La loi impose aux EPCI issues de fusion de déterminer leurs compétences facultatives et de définir leur intérêt communautaire dans les 2 années qui suivent la date de la fusion soit avant le 31 décembre 2018 en l'espèce.

Monsieur le Maire indique alors que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 21 septembre 2018 afin d'évaluer le coût des charges liées : au transfert des bâtiments scolaires, au transfert de la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes et au Fonds Unifié Logement, au transfert de la contribution à la fourrière animale départementale, au transfert de la contribution au SDIS, au transfert de la contribution à la mission locale, à la restitution de la bibliothèque et du terrain de sport d'Au-truy-sur-Juine et de la bibliothèque de Sermaises. Après avoir entendu les explications du maire, le conseil approuve les rapports de la CLECT actant l'évaluation des charges transférées.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

La procédure d'harmonisation des compétences suite à la fusion étant en voie d'achèvement, le conseil communautaire et les communes membres doivent procéder à l'adoption des statuts de la CCDP par délibérations concordantes. Après avoir entendu l'exposé du maire sur le projet de statuts adopté par le conseil communautaire, le conseil municipal approuve les statuts prévoyant :

- Les nouvelles compétences obligatoires imposées notamment par la loi NOTRe,
- Les compétences optionnelles telles que déterminées précédemment par délibération du 20/09/2018 et précisées par l'intérêt communautaire annexé aux présents statuts,
- Les compétences facultatives telles que déterminées précédemment par délibération du 24/10/2018,
- La fixation du siège de la Communauté de Communes du Pithiverais 5 route de Toury, ZA Le Moulin de Pierre 45300 Pithiviers-le-Viel.

DISTRIBUTION DE SACHETS DE DÉRATISATION

Le maire informe le conseil qu'il n'y a plus de produit de dératisation en stock pour la distribution aux habitants. La réglementation impose que les particuliers déposent le produit dans des boîtes de protection pour éviter tout contact avec les humains et animaux. Étant impossible pour la collectivité d'assurer le suivi des produits distribués, le maire propose de dégager sa responsabilité en arrêtant la distribution des produits de dératisation aux habitants. Le conseil donne un avis favorable à cette proposition.

POINT SUR L'AVANCÉE DE LA REPRISSE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Un avis de reprise des concessions funéraires en état d'abandon avec la liste des concessions concernées sera affiché mi-décembre au cimetière et à la mairie. Cet avis invitera les concessionnaires ou représentants à assister à ce constat qui aura lieu le 26/01/2019 à 10h00 au cimetière.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir entendu le maire lire et commenter le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de L'eau de la Commune et le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement de la Commune, le conseil municipal décide l'approbation de ces 2 rapports. Ils sont à disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

❖ PARTICIPATION SALAIRE DU FONTAINIER ET DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de maintenir, pour les budgets 2018, les taux de remboursement des frais des budgets annexes au budget général. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

❖ ALLOCATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR DES CRÉANCES ÉTEINTES

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par le Trésorier sur des admissions en non-valeur pour des créances éteintes sur le budget de l'eau et d'assainissement suite à une procédure de surendettement. Le conseil municipal décide les allocations en non-valeurs de ces taxes ou produits et des frais de poursuites. Pour le budget de l'eau, ce montant s'élève à 542.42 € et pour celui de l'assainissement à 804.33 €.

Il délibère pour procéder aux décisions modificatives budgétaires nécessaires pour chacun des budgets annexes.

❖ AUTRE DÉCISION MODIFICATIVE

Décision modificative n°2

Vu la demande d'un administré pour un nouveau branchement d'eau. Vu que la commune fait les travaux pour un tiers. Vu le manque de crédits budgétaires au compte de tiers, après avoir délibéré, le conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Investissement	Dépenses	458103	1 182 €
Investissement	Recettes	458203	1 182 €

❖ AMÉNAGEMENT FONCIER DES COMMUNES DE BOËSSES, ECHILLEUSES, GRANGERMONT, ONDREVILLE/ESSONNE, BROMEILLES ET EXTENSIONS.

L'enquête publique relative à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier en cours, sur les communes de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonnes et Bromeilles, avec extension sur Puiseaux, Beaumont-du-Gâtinais, a lieu du 15 novembre 2018 au 17 décembre 2018. Les documents sont consultables pendant les heures d'ouverture de la mairie.

❖ PLANTATION DE 52 AMANDIERS ESPACE BOURGOGNE

En complément des 34 amandiers plantés en 2016 et 2017, 52 amandiers ont été plantés le 19 novembre financés par la Confrérie de l'Authentique Pithiviers et l'Amicale de Givraines (26 sujets chacun). La plantation a été effectuée par les élèves de la section « aménagements et paysages » du Lycée agricole de Beaune-La-Rolande. L'amanderaie compte à ce jour près de 90 amandiers de 3 variétés différentes.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ Repas de fin d'année le 09 décembre 2018

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 09 décembre 2018**.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes de 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.

➤ **Inscription obligatoire avant le 30 Novembre 2018.**

❖ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants au porte-à-porte : **VENDREDI 25 JANVIER 2019**.

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Il y a de nombreux interdits. Voir site du SITOMAP : sitomap.fr/collecte/les-encombrants/

❖ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **31 décembre 2018**.

➤ Ne pas attendre le dernier jour. Se munir d'une pièce d'identité.

Nouveau numéro téléphone de la mairie : 09.67.82.24.96